

# COMPTE RENDU DU COLLOQUE AFRIQUE : LA COP 21 ... ET APRES

*Organisé par le Collectif Wangari Maathai en partenariat avec la Fondation de l'Ecologie Politique  
Le 30 mars 2016 au Sénat - Palais du Luxembourg- 26 rue Vaugirard Paris 6ème*

## TABLE RONDE 1 : ANALYSER L'ACCORD DE PARIS : QUELS APPORTS ET QUELLES LIMITES ?

***Stéphane Gompertz, Ambassadeur français en charge de la COP21 pour l'Afrique, Ministère des Affaires Etrangères***

La France s'est investie totalement dans la COP 21. Sa préparation a été aussi importante que sa tenue. Dans tous les contacts des officiels français, la COP 21 était à l'ordre du jour. Il fallait prendre les gens dans "le sens du poil" dans les différents débats auxquels la France est intervenue. Le dialogue avec la société civile a été aussi déterminant. L'enjeu pour la France a été de favoriser le dialogue entre les gouvernements des différents pays africains et leurs sociétés civiles.

La COP 21 a été essentielle pour le continent africain parce que les effets du changement climatique sont bien visibles en Afrique. Même si tous les problèmes de l'Afrique ne sont pas imputables au changement climatique, force est de constater qu'il aggrave les effets de l'action humaine et vice versa. Par exemple, les quatre cinquième de la mangrove de la Guinée Conakry ont été perdus entraînant la déforestation.

L'Afrique avait des atouts considérables : la mobilisation sans précédent de sa société civile, le lancement ambitieux de plans d'énergie renouvelables au Maroc, en Ethiopie (ferme éolienne) et des plans de reforestation. L'Afrique a eu aussi de très bons négociateurs. La COP 21 a été un succès pour l'Afrique pour quatre raisons : -1- L'ambition de l'accord : mention des 1,5°C dans la décision de l'accord -2- Le principe de la responsabilité commune mais différenciée - 3- L'équilibre entre atténuation et adaptation -4- L'engagement financier : les 100 milliards sont un plancher. Il faut noter le lancement de l'initiative énergies renouvelables : 10 milliards d'ici 2020 et 100 milliards d'ici 2030.

**Il faut travailler sur le renforcement des capacités.** C'est essentiel pour **donner les connaissances technologiques et scientifiques et aider les pays africains à mieux négocier et accéder aux financements.** Il faut faire **aboutir l'initiative énergies renouvelables** mais il faut que **les africains présentent des projets importants.** La France a déjà lancé des systèmes d'alerte précoce pour prévenir directement les phénomènes météorologiques extrêmes. Il faut que **la grande muraille verte continue.** Paris n'est pas la fin. La dynamique doit continuer.

***Luc Dufour, Responsable négociations internationales, Réseau Action Climat***

L'objectif de limiter la hausse de la température en dessous de 1,5°C est un bon point pour l'Afrique. Par contre la question du financement n'est pas suffisamment satisfaisante. En effet, l'accord de Paris est assez limité pour le financement avant 2020, alors que les besoins financiers sont estimés à 60 milliards d'euros d'ici 2050. Il n'y a pas non plus d'objectif chiffré après 2025.

Si l'accord de Paris pose les bases de la lutte contre le changement climatique, il n'y a pas de feuille de route sur les actions à mener pour sa mise en œuvre. Il y a le risque qu'il y ait de fausses solutions. **Il faut rétablir la justice climatique.** Si la France a promis 2 milliards d'euros à l'Afrique dans le cadre de l'initiative pour les énergies renouvelables, on peut néanmoins se poser quelques questions : **quels projets concrets seront financés ? Ces projets seront-ils réellement au bénéfice des populations ?**

***Renaud Bettin, Responsable partenariats solidarités climatiques au Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarités (GERES)***

Le GERES intervient dans le développement et le renforcement des capacités sur des problématiques liées aux énergies, et ce dans de nombreux pays africains comme le Burkina où il développe des foyers améliorés. Selon le GERES, **la COP 21 a été un tremplin pour les ONG terrains de faire entendre leurs voix.** L'objectif de faire des efforts pour maintenir l'augmentation de la température en dessous des 1,5°C est également un point positif.

Par contre, il manque le mot "énergie" dans le texte de l'accord à l'exception de la mention de la promotion de l'accès des énergies renouvelables pour le cas de l'Afrique. La tarification carbone manque également. Pour y arriver, **il faudrait renforcer les puits carbonés à travers la reforestation.** Il faudrait également être vigilant sur le mécanisme REDD+<sup>1</sup>. De plus, il n'est pas prévu de financement spécifique sur l'adaptation.

En termes de perspectives, **il faut renforcer effectivement la capacité des acteurs en formant les techniciens, en faisant monter en compétences les acteurs locaux.** Il faut également **favoriser la croissance économique de l'Afrique tout en ne suivant pas le modèle occidental. Il faudrait une bonne coopération internationale Nord Sud mais aussi Sud Sud.**

## **TABLE RONDE 2 : CONCILIER LE TEMPS COURT DES URGENCES CLIMATIQUES ET L'ACCORD DE PARIS : INEGALITES SOCIO-ECOLOGIQUES ET SOUVERAINETE ALIMENTAIRE.**

Selon **François Gemenne, Directeur exécutif du programme Politiques de la Terre -Sciences Po – USPC et professeur associé à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines,** l'accord de Paris est comme une balise morale et sa **mise en œuvre doit être faite par tous les acteurs.** Il faut replacer le climat dans sa dimension politique. La question climatique est inséparable des questions de sécurité et de migrations.

Pour **Ronan Dantec, Sénateur de Loire Atlantique, Porte-parole climat de l'organisation mondiale des villes, CGLU,** l'après COP 21 est le temps de l'action. L'année 2015 a été marquée par de grandes échéances internationales : l'adoption des ODD, le sommet sur le financement à Addis Abeba et la COP 21 en décembre. Il faut que les africains s'en saisissent. Il faut **aider à intensifier l'offre en énergie, puis décentraliser l'accès à l'énergie.** Il faudrait également préserver les forêts primaires et politiser les débats sur le climat en Afrique.

---

<sup>1</sup> Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement).

### TABLE RONDE 3 : LE RÔLE DES ACTEURS NON ETATIQUES DANS L'AFRIQUE DE L'OUEST

**Danielle Auroi, Présidente de la commission des Affaires européennes, Députée du Puy-De-Dôme:** elle déplore le suivi tardif de l'accord de Paris qui se fera à partir de 2018. Elle trouve également inquiétant la question du financement dont on ne connaît pas exactement la provenance (entreprise, fondation, etc.). L'AFD aide à la transition énergétique avec la loi de Pascal Canfin<sup>2</sup>. Il y a également la fondation Jean Louis Borlo qui vise à électrifier l'Afrique. Il faut encore plus **une volonté politique**. Selon elle, **il faudrait une loi pour contraindre les entreprises et leurs filiales** implantées par exemple en Afrique **à respecter les droits de l'homme et les règles d'éthique**.

**Nabilla Tbeur, Chargée de mission, Conseil National des Droits de l'Homme (Maroc) :** les entreprises ont adopté plusieurs droits jusque-là volontaristes mais pas obligatoires. Il y a par exemple les principes directeurs des droits humains de l'OCDE adoptés en 2011. Ces principes reposent sur trois piliers : le respect de l'Etat, le respect des droits humains par les entreprises à travers la notion de la due diligence et le recours (comment demander réparation). Les droits humains ne peuvent pas être gérés par du volontariat. Il faut un cadre législatif. Au Maroc il y a un label RSE pour les entreprises pour celles qui sont avancées. **Les entreprises doivent respecter d'abord la loi avant de faire de la RSE** (Responsabilité sociétale des entreprises).

**Myriam Metals, Secrétaire de la Plateforme RSE.** La plateforme RSE est une instance de concertation multi parties prenantes de France Stratégie. Elle compte 51 membres titulaires répartis en 5 pôles. La plateforme a émis 50 recommandations sur le développement durable portant sur 3 thématiques : la RSE, levier de compétitivité dans les TPE PME, la transparence à travers le reporting extra-financier, la responsabilité des multinationales sur la chaîne de valeur. La plateforme mène des actions d'information et de formation sur la mise en œuvre de la RSE.

**Laureline Bourit, Chargée de campagne industries extractives et RSE, Les Amis de la Terre.** Cette association de défense de l'environnement a interpellé le Groupe pétrolier TOTAL pour ses activités de torchage du gaz au Nigéria. Cette pratique, consistant à brûler du gaz en plein air, entraîne une émission importante de gaz à effet de serre et une pollution de l'air. Ce qui cause une centaine de décès prématurés par an. Interdit depuis 1984 au Nigeria, le torchage continue d'être pratiqué par TOTAL qui dit avoir une autorisation exceptionnelle. Depuis 1996, TOTAL ne cesse de dire qu'il mettra fin au torchage mais sans respecter son engagement. Il faudrait donc **une loi européenne pour contraindre TOTAL et les autres entreprises européennes qui ont des pratiques néfastes pour l'environnement et les populations**.

.....  
A propos du [Comité 21 Burkina Faso](#)

Créé en 2015, le Comité 21 Burkina est la première plateforme multi-acteurs impliqués dans le développement durable. Il mobilise et fédère les organisations publiques et privées autour des principes du développement durable. Il aide également les différents acteurs à aborder les problématiques de développement durable de manière concertée et transversale tout en assurant plus de cohérence et de synergie dans les actions éparses mises en oeuvre. Il facilite enfin l'appropriation et le déploiement durable au sein des organisations et sur les territoires. [www.comite21burkinafaso.org](http://www.comite21burkinafaso.org)

---

<sup>2</sup> loi d'orientation et de programmation sur le développement et la solidarité internationale : cette loi affirme un certain nombre de principes sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, la transparence et la nécessité pour l'Agence française de développement (AFD) de renforcer les règles qu'elle exige de la part des entreprises qu'elle finance.